
Patrick Gonin et Véronique Lassailly-Jacob

Les réfugiés de l'environnement

Une nouvelle catégorie de migrants forcés ?

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Patrick Gonin et Véronique Lassailly-Jacob, « Les réfugiés de l'environnement », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 18 - n°2 | 2002, mis en ligne le 09 juin 2006, consulté le 26 janvier 2013. URL : <http://remi.revues.org/1654> ; DOI : 10.4000/remi.1654

Éditeur : Association pour l'étude des migrations internationales

<http://remi.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://remi.revues.org/1654>

Document généré automatiquement le 26 janvier 2013. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Université de Poitiers

Patrick Gonin et Véronique Lassailly-Jacob

Les réfugiés de l'environnement

Une nouvelle catégorie de migrants forcés ?

Pagination de l'édition papier : p. 139-160

- 1 L'histoire de l'humanité est jalonnée de migrations provoquées par des causes sans cesse répétées qu'il s'agisse de variations climatiques sur le temps long, de catastrophes naturelles, de crises démographiques ou économiques ou encore de guerres. Le politique et l'économie disputent aussi au naturel les responsabilités dans les déplacements de population. Mais, de tout temps, l'homme s'est déplacé vers des lieux plus cléments pour sa survie lorsque la nature devenait trop contraignante. Dans ce cas, la migration est initiée et gérée par le groupe pour maintenir l'équilibre entre le nombre des habitants et les possibilités du milieu. Elle est utilisée comme facteur de régulation des surplus démographiques ou « soupape de sûreté » face aux tensions d'ordre divers, notamment écologiques (Domenach et Picouet, 1995).
- 2 Toutefois, en cas de destruction ou de dégradation durable de l'environnement biophysique, la migration peut se transformer en une mobilité forcée qui se traduit par une rupture, une cassure dans le fonctionnement du groupe, au lieu d'en assurer la continuité et la reproduction. Associée à la prise de conscience internationale d'un environnement de plus en plus menacé, une nouvelle catégorie de migrants forcés est apparue récemment, les « réfugiés de l'environnement » ou « réfugiés écologiques ». Qui sont ces nouveaux réfugiés ? Quand et pourquoi ce concept est-il né et quels acteurs l'utilisent ? Comment les pays d'accueil considèrent ces réfugiés ? Les populations, qui pratiquent depuis longtemps la migration internationale et subissent les effets de calamités naturelles, font-elles aussi parties de ce groupe aux effectifs en augmentation ? Par ailleurs, il est couramment dit que les pics de migration du Sahel étaient liés à la sécheresse, que des catastrophes « naturelles » provoquaient des migrations qui n'étaient pas perçues comme appartenant à la catégorie des réfugiés de l'environnement. Il s'agit de cerner les contours encore flous d'une catégorie mal définie dont la reconnaissance est très controversée en raison de ses multiples implications, politiques surtout.
- 3 Pour aborder cette question, nous traiterons, dans une première partie de la pertinence de cette catégorie, de son origine, des réactions qu'elle provoque et la manière dont ces fuyitifs sont reçus dans les pays du Sud. Une deuxième partie abordera les migrations internationales dans leur relation à l'environnement et plus particulièrement face à des situations de sécheresse.

Qui sont les réfugiés de l'environnement ?

- 4 Dans un sens général, les réfugiés de l'environnement sont des populations obligées de quitter leur lieu de résidence dont elles sont tributaires pour leur survie en raison de sa destruction ou de sa dégradation. Les dommages relèvent de causes naturelles et humaines qui souvent s'imbriquent étroitement.
- 5 Les réfugiés de l'environnement fuient des lieux dévastés par le volcanisme, les tremblements de terre, les typhons, les sécheresses ou les inondations. Ainsi, on parle beaucoup de la menace que représente la montée du niveau des mers en raison du réchauffement climatique. S'il s'élève d'un mètre, ce sont 300 millions de personnes qui seront affectées : des îles comme les Maldives ou des zones deltaïques comme au Bangladesh seront rayées de la carte.
- 6 Mais la nature n'est pas seule responsable de ces dévastations présentes ou à venir. L'homme en transformant son environnement physique ne le rend-il pas plus vulnérable aux désastres ? Ainsi, la pression démographique et le contexte politique ont joué un rôle majeur dans l'étendue des dévastations provoquées par les inondations du fleuve Yangtsé Jiang en Chine, pendant l'été 1998. Elles ont envahi 21 millions d'hectares et occasionné plus de 3 000 morts et des millions de sans-abri. Ces catastrophes ont été imputées aux pluies de mousson, mais très peu de personnes ont mentionné le rôle de la déforestation massive du bassin du fleuve alors qu'il avait perdu 85 % de ses forêts. Cette déforestation (accélérée par des fonctionnaires

locaux qui en tiraient des revenus) favorisa le ruissellement et le comblement du lit du fleuve par les sédiments. De plus, la population qui avait triplé en une génération et demie s'était installée jusque dans les plaines d'inondation du fleuve. Enfin, le barrage des Trois Gorges (en construction sur le fleuve) avait mobilisé toute l'attention des pouvoirs publics au détriment de l'entretien des digues dont certaines ont cédé sous la pression des eaux ; d'autres ont aussi été dynamitées pour préserver les villes et les sites industriels, provoquant alors l'inondation des campagnes et privant des millions de paysans de leurs habitations et de leurs terres (Gautier, 1999). Comme le souligne avec justesse Jean Gallais (1994 : 7) : « *L'homme est toujours victime de la catastrophe dont il aura le plus souvent, directement ou indirectement, accru le risque* ». Dans la situation décrite, il y a peut-être cataclysme naturel, mais ses effets sont décuplés par des facteurs d'ordre démographique, économique et politique.

- 7 De même, les destructions environnementales ont des causes d'origine humaine. Nous avons en mémoire les catastrophes de Seveso en Italie (1976), de Bhopal en Inde (1984) et de Chernobyl en Ukraine (1986). Dans de telles circonstances, les autorités minimisent les effets humains ou bien les passent sous silence pour éviter l'opprobre international. C'est d'autant plus facile que les victimes font souvent partie des couches sociales les plus démunies. À Bhopal, les émanations toxiques se sont répandues dans les parties basses de la ville, à proximité de l'usine, là où s'étaient installés les ouvriers. L'exode n'a été souvent possible que pour les personnes vivant dans les parties hautes, les familles les plus aisées.
- 8 À Chernobyl, le bilan officiel est de 31 morts, mais 155 000 km² ont été contaminés par la catastrophe en Biélorussie, Russie et Ukraine. Toutefois, on parle peu du sort des 110 000 personnes évacuées de la zone d'exclusion de 30 km de rayon, définie autour de la centrale. On oublie qu'une ville entière, Pripiat, et environ 200 villages ont été vidés de leurs habitants.
- 9 En outre, les destructions environnementales découlent de projets d'aménagement du territoire. Dans les pays du Sud, les évacuations de populations se multiplient en raison d'une extension des infrastructures couplée à la croissance démographique. En 1996, un rapport publié par la Banque mondiale faisait état de 80 à 90 millions de personnes expulsées entre 1986 et 1995 de leur lieu de résidence, suite à des projets d'infrastructure : barrages, mines, rénovations urbaines ou programmes de transport. Parmi ces projets, la construction de barrages-réservoirs donnait lieu au plus fort pourcentage de populations transférées soit 62,8 % (Banque mondiale, 1996). La situation est toujours d'actualité en Chine où le barrage des Trois Gorges, en construction sur le fleuve Yangtsé, aura pour conséquence le déplacement de plus d'un million de personnes. « *Les terres destinées à être ennoyées sont les espaces où se concentrent populations et activités en lien avec l'axe fluvial* » (Sanjuan et Béreau, 2001 : 41).
- 10 Il y a aussi destruction environnementale lorsque des armées pratiquent la politique de la terre brûlée pour contraindre par la faim des populations à fuir. Et quand des tonnes de napalm sont épanchées par avion (guerre du Vietnam), il s'agit encore de destruction intentionnelle de l'environnement pour expulser les habitants des lieux.
- 11 En outre, des États arguent de la « dégradation environnementale » pour déplacer des minorités ethniques ou des opposants. Au Laos, le gouvernement procède actuellement à la « descente » de minorités ethniques montagnardes pour, officiellement, contrecarrer leur agriculture sur brûlis, jugée préjudiciable à l'environnement. Mais ces déplacements massifs font partie d'une politique volontariste d'intégration territoriale, sociale et culturelle (Goudineau, 1997). En Éthiopie, pour lutter contre la famine qui sévissait sur les hauts plateaux du Nord très peuplés, le gouvernement décida d'un transfert de population vers les basses terres du Sud. Cette politique de « bascule » démographique qui prit le nom de « *resettlement* » cachait en fait d'autres motifs essentiellement stratégiques, c'est-à-dire vider de leur population les zones de refuge des Fronts d'opposition.
- 12 Enfin, on observe des actions de confiscation de l'environnement pour empêcher les populations d'en utiliser les ressources dans des contextes très différents. En temps de guerre, les armées qui sèment derrière elles des mines antipersonnel ou bien empoisonnent des puits agissent de telle sorte qu'elles privent les habitants des ressources de leur environnement. En temps de paix et de façon paradoxale, les nouvelles politiques de protection de l'environnement dans les pays du Sud se traduisent par la création de « parcs naturels » et de « réserves » dont

les occupants sont expulsés, devenant ainsi de véritables réfugiés d'un environnement qu'on leur a confisqué. Les contradictions liées à ces actions de « conservation » de la nature, sources d'évacuations sont décrites par Georges Rossi en ces termes :

- 13 « Les expulsions ont toujours été autoritaires, souvent violentes, parfois dramatiques, comme au Togo où, régime politique aidant, l'extension du parc de la Kéran au début des années 1980, entraîna, sans aucune préparation, le déplacement de près de 10 000 personnes et l'intervention de l'armée qui détruisit les villages à la grenade et au lance-flammes » (Rossi, 2000 : 60).
- 14 Ces exemples de déplacements contraints de population pour cause environnementale révèlent une telle panoplie de situations qu'il est impossible de cerner de façon précise la catégorie dite des réfugiés de l'environnement.

Qui parle des réfugiés de l'environnement ?

- 15 Née de la prise de conscience des menaces de dégradation de notre planète, la catégorie des réfugiés de l'environnement a été créée par les organisations internationales. Par la suite, les médias et le monde académique se sont emparés de ce nouveau concept, source de polémiques de plus en plus vives.

Les organisations internationales

- 16 En 1972, la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement se tient à Stockholm. C'est le début de la prise de conscience internationale des menaces que l'homme fait peser sur l'environnement. Il est décidé de créer à Nairobi un nouvel organisme onusien, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) qui sera chargé d'identifier et de mettre en œuvre des mesures de préservation des écosystèmes. Un nouveau concept apparaît alors, celui d'écodéveloppement. Par la suite, on va lui préférer la notion de développement durable voire soutenable mentionnée dans le rapport Bruntland (1987) issu des travaux de la commission mondiale sur l'environnement et le développement, créée par les Nations Unies.
- 17 En 1985, le terme « réfugiés de l'environnement » apparaît comme titre d'un rapport du PNUE rédigé par Essam El Hinnawi, universitaire égyptien (1985). Il donne des réfugiés de l'environnement une définition large : « ceux qui sont forcés de quitter leur lieu de vie temporairement ou de façon permanente à cause d'une rupture environnementale (d'origine naturelle ou humaine) qui a mis en péril leur existence ou sérieusement affecté leurs conditions de vie »¹. Par rupture environnementale, l'auteur entend les effets des calamités naturelles (sécheresse, famine, inondations, cyclones, tremblements de terre), des dégradations des sols, des politiques d'aménagement du territoire, des accidents industriels ou des guerres. Il évalue à plus de 10 millions ces fuyitifs pour cause environnementale qui trouvent refuge à l'intérieur comme à l'extérieur de leur pays.
- 18 En 1992, la Conférence mondiale sur l'environnement et le développement appelée le Sommet de la Terre, se déroule à Rio de Janeiro. Quatre écosystèmes fragiles et menacés de destruction sont alors identifiés : les régions soumises à une sévère désertification ou à une forte déforestation et les zones côtières ou les îles plates et basses de l'Océan Indien et de l'Océan Pacifique².
- 19 On évoqua ensuite périodiquement l'existence de ces nouveaux réfugiés au cours des conférences internationales qui se succédèrent sur les questions de population, de développement et d'environnement.
- 20 Lors de la Conférence mondiale sur la population au Caire, en 1994, la menace fut brandie d'un afflux incontrôlé de migrants et d'indigents qui envahiraient les pays industrialisés si aucune mesure de préservation environnementale n'était prise.
- 21 Au cours de la Conférence de Kyoto de 1997 puis celle de La Haye en 2000, les risques de fortes migrations liées aux effets du réchauffement de la planète ont été à nouveau évoqués.
- 22 Quant au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), il mentionne pour la première fois en 1997 cette catégorie de réfugiés. Il est question de la migration induite par les changements écologiques du type de celle qui se produit dans les anciens États de l'Union soviétique ainsi que des populations évacuées, personnes déplacées à l'intérieur de leur pays suite à des projets de développement.

Les médias

- 23 Les médias évoquent de plus en plus régulièrement ces réfugiés de l'environnement notamment à propos du phénomène climatique d'El Nino apparu en 1997. Deux ans auparavant, en 1995, la télévision, dans le cadre d'une soirée thématique sur les Conflits verts, diffuse un documentaire « Les réfugiés de l'environnement »³. Le qualificatif de « réfugiés de l'environnement » s'applique ici à deux groupes humains contraints de quitter leur lieu de résidence soit parce qu'il est totalement détruit soit parce qu'il est tellement dégradé qu'il ne peut plus les faire vivre.
- 24 Dans le documentaire, il est question d'une part de l'une des zones les plus industrialisées et les plus polluées d'Europe, le « triangle noir » formé par le sud de la Pologne, de la Tchéquie et de la région des Sudètes en Allemagne. Au nord de la Bohême, en République Tchèque, les mines de lignite à ciel ouvert en exploitation depuis 40 ans ont englouti une ville et plus d'une centaine de villages. Les populations évacuées ont été sommairement relogées dans les HLM sordides de la ville voisine. D'autre part, il s'agit du nord de la Mauritanie où l'avancée du désert due à des épisodes successifs de sécheresse a ensablé des quartiers de Chingetti et Ouadane ; cités, autrefois florissantes. Dans cette région parcourue par les éleveurs nomades, les troupeaux ont été décimés obligeant ceux qui ont perdu leur activité d'élevage à se déplacer vers les bidonvilles de Nouakchott où ils survivent au jour le jour dans la précarité.
- 25 Les deux situations évoquées, dissemblables en apparence, ont pourtant des caractères communs : elles résultent d'une même cause, l'intervention humaine. Les hommes détruisent l'environnement de la Bohême pour extraire le lignite nécessaire au développement des industries dont les émissions de dioxyde de carbone augmentent l'effet de serre et réchauffent le climat. Par ailleurs, si les réfugiés de l'environnement sont originaires de deux contrées éloignées l'une de l'autre, ils ont pour trait commun de se déplacer sur de courtes distances et de rester dans leur pays. Ce sont des « réfugiés de l'intérieur » dont le déracinement forcé se traduit par une paupérisation économique et une déstructuration sociale. Leurs propos disent la nostalgie d'un passé magnifié, le désespoir de la situation présente et la crainte de l'avenir.
- 26 Toutefois, les attitudes diffèrent face aux événements. Les Mauritaniens réfugiés dans la ceinture de misère de Nouakchott sont fatalistes. Ils déplorent les caprices de la nature et n'ont aucune revendication contre leur gouvernement. Ils sont même optimistes lorsqu'ils déclarent : « *S'il pleut à nouveau, nous retournerons chez nous* ». En revanche, les Tchèques vivent la perte de leur lieu de vie comme une tragédie et une véritable injustice. Certains décident de réagir et intentent, en pure perte, un procès contre la société minière. Mais, après la résistance, vient le temps du désespoir surtout pour les personnes âgées. Quant aux jeunes, qu'ils soient Mauritaniens ou Tchèques, certains essaieront peut-être de rejoindre les rangs des candidats aux migrations internationales afin de subvenir aux besoins de leurs familles restées sur place. Peut-on alors les qualifier de réfugiés de l'environnement ?

La recherche

- 27 La catégorie des « réfugiés de l'environnement » est apparue récemment dans la littérature. Par son contenu mal défini et ses enjeux politiques, elle est l'objet de vifs débats.
- 28 D'une part, la controverse porte sur les statistiques. On peut lire par exemple qu'en Afrique, à la fin des années 80, il y aurait quelque 135 millions de personnes dont les terres sont menacées de désertification (Jacobson, 1988). En 1995, la Croix-Rouge fait état d'environ 500 millions de réfugiés pour causes écologiques (Schnabel, Van Geest, 1995). La même année, d'autres chiffres sont publiés :
- 29 « On recense au moins 25 millions de réfugiés de l'environnement aujourd'hui, un chiffre qui doit être comparé aux 22 millions de réfugiés traditionnellement reconnus comme tels. Ils sont localisés en Afrique subsaharienne (en particulier au Sahel et dans la Corne), dans le sous-continent indien, en Chine, au Mexique et en Amérique centrale » (Myers et Kent, 1995 : 1).
- 30 Quant à la Banque mondiale, elle évalue à 25 millions le nombre de personnes qui, en 1998, se sont déplacées du fait de la dégradation de leur environnement. Face à ces chiffres si démesurés et si variables selon les sources, il est difficile de leur accorder une crédibilité.

31 D'autre part, le débat porte sur l'identification des membres appartenant à cette catégorie dont la pertinence est d'ailleurs remise en cause. Par le qualificatif d'environnement accolé à celui de réfugié, on impute à la seule nature la responsabilité du déplacement présent ou futur. Comme le souligne Luc Cambrézy (2001 : 48) : « *On évacue les responsabilités politiques en se défaussant sur la toute-puissance de la nature* ». Ainsi, la dénomination ne reconnaît pas les conséquences de l'intervention de l'homme sur les milieux de vie ainsi que les dégradations qu'il provoque sur les écosystèmes. Elle occulte la diversité et la complexité des motivations des départs.

Comment les réfugiés écologiques sont-ils accueillis dans les pays du sud ?

32 Les réfugiés de l'environnement ne répondent pas aux critères de reconnaissance du statut de réfugié de la Convention de Genève de 1951 sous le prétexte qu'ils ne fuient pas la violence ou la persécution. Ils forment un groupe de migrants forcés non reconnu par le droit international et non assisté car aucune organisation internationale ne dispose d'un mandat les concernant ni de fonds adéquats pour leur venir en aide. Ceux qui franchissent une frontière parce que les ressources de leur lieu de vie sont devenues insuffisantes (quelle que soit la cause de cette dégradation) ne peuvent se prévaloir du statut juridique de réfugiés.

33 Quand ils viennent frapper aux portes de l'Europe, on les considère comme des « réfugiés de la misère » ou des « réfugiés économiques » ; leur migration est toujours perçue comme associée à un état de pauvreté. Lorsqu'ils échouent dans les bidonvilles de Nouakchott ou de Khartoum, on les nomme « réfugiés de la famine ». Ces qualificatifs font d'eux des migrants clandestins ou économiques et non des réfugiés.

34 Pourtant, les exemples suivants montrent que des réfugiés de l'environnement sont perçus différemment selon les États d'accueil. Pendant la guerre civile qui dévasta le Mozambique entre 1977 et 1992, une terrible sécheresse affecta toute l'Afrique australe. Des milliers de Mozambicains qui fuyaient non pas les combats mais la famine, aggravée par la situation de guerre, trouvèrent refuge en Zambie où ils furent collectivement reconnus et assistés comme réfugiés avant d'être acheminés vers un camp agricole. En effet, l'État zambien avait tout intérêt à reconnaître ces nouveaux venus comme réfugiés afin de gonfler ses statistiques et ainsi prolonger l'assistance internationale ; en regroupant ces réfugiés dans un camp agricole assisté par le HCR, l'État bénéficiait de leur force de travail pour défricher de nouvelles terres.

35 Le second exemple concerne des éleveurs, une catégorie très vulnérable aux dégradations de l'environnement mais toujours oubliée des autorités. Pourtant, les éleveurs de l'Afrique sahélienne chassés vers le Sud par les sécheresses à répétition de ces dernières années peuvent être considérés comme de véritables réfugiés de l'environnement.

36 Pendant la sécheresse de 1983-84, les Peuls nomades et les Touaregs du Niger durent abandonner leurs parcours habituels pour rechercher des pâturages vers les savanes du Sud peuplées d'agriculteurs avec lesquels ils entrèrent en conflit. Edmond Bernus relate ce qu'il appelle l'exode de la sécheresse des Touaregs Illabakan vers la région de Maradi au sud du Niger. Leur installation dans une région peuplée de paysans haoussas ne fut pas sans créer des tensions liées aux nombreux vols d'animaux, aux prix exorbitants du fourrage et aux destructions des cultures : « *...vengeance de nomades, loin de tout contrôle, sur les paysans qui les avaient mal reçus et qui avaient profité d'une situation qui leur était favorable* » (Bernus, 1999 : 200). Si la plupart de ces nomades touaregs sont ensuite rentrés chez eux, il n'en fut pas de même des Peuls du Djelgodji au Burkina Faso venus chercher refuge en Côte-d'Ivoire après avoir perdu leurs troupeaux. Employés comme bergers par des cultivateurs éleveurs, ils n'ont jamais réussi à reconstituer un troupeau (Boutrais, 1999).

37 Des éleveurs nomades Peuls venus du Mali et du Burkina-Faso fuyant la sécheresse de 1983-84, ont cherché refuge au Ghana qui, à l'époque, accueillait également des Libériens ayant quitté leur pays en proie à la guerre civile. Si les deux groupes arrivèrent au Ghana dans les mêmes conditions de dénuement, l'assistance et le statut dont ils bénéficièrent ne furent pas les mêmes. Les premiers, considérés comme des étrangers indigents, durent se tirer d'affaire seuls dans un contexte hostile, alors que les seconds, reconnus comme réfugiés, furent pris en

charge par la communauté internationale et hébergés dans des camps où ils reçoivent des aides alimentaires (Essuman-Johnson, 1996).

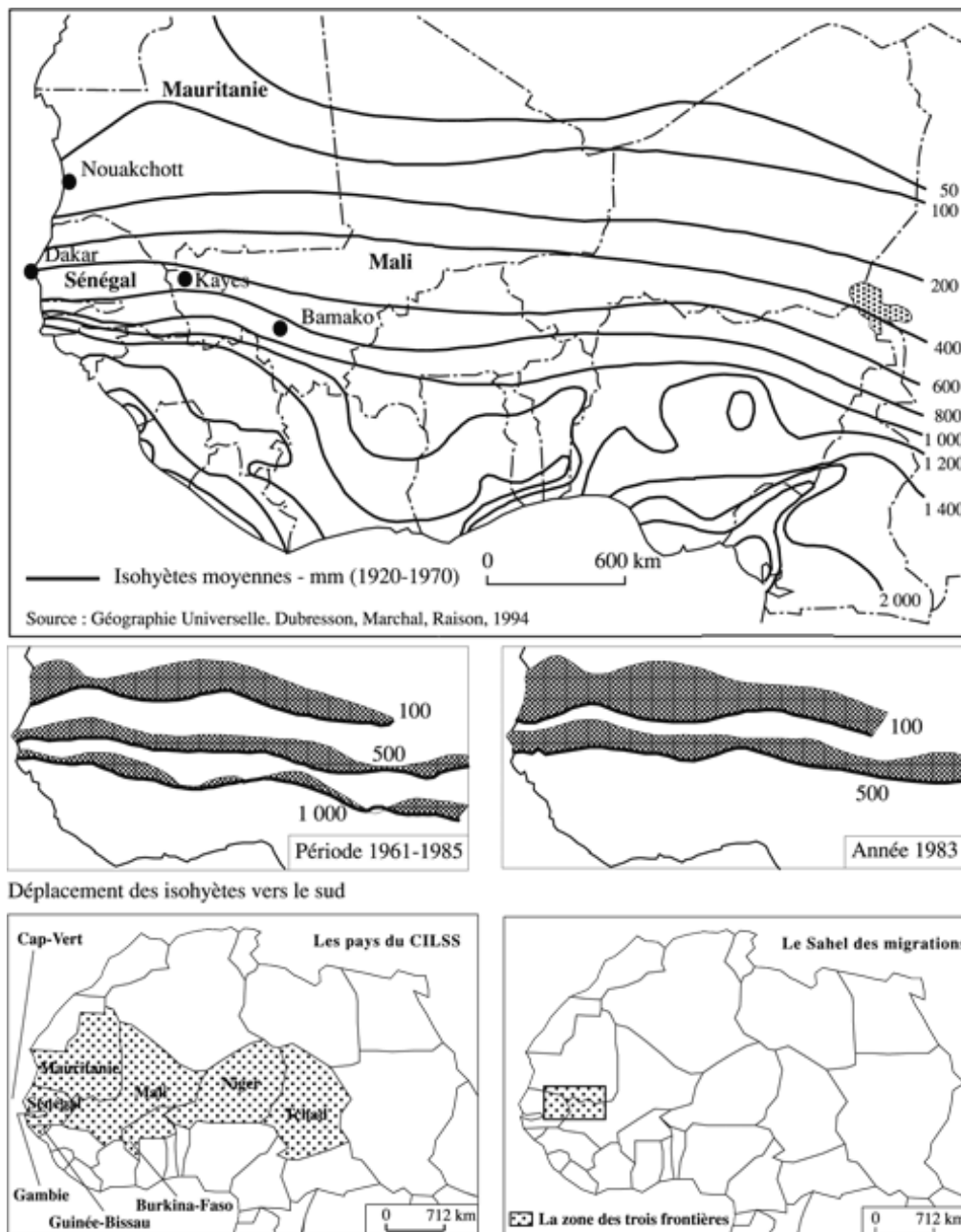
- 38 La catégorie des réfugiés de l'environnement est problématique et son statut est mal défini. On a vu qu'elle est perçue de façon restrictive comme la conséquence directe et unique des catastrophes naturelles ou intentionnelles. Nous proposons maintenant d'analyser le cas où, face à des crises écologiques liées à la sécheresse, les migrations internationales sont au contraire vécues comme une réponse ou même une ressource possible.

Les migrations internationales, une ressource pour des zones écologiquement fragiles : l'exemple de la région de Kayes

- 39 La région des trois frontières entre Sénégal, Mali et Mauritanie est le domaine de transition entre deux zones bioclimatiques, saharienne et soudanienne, où des populations nomades et sédentaires se partagent un écosystème fragile. Sa délimitation dépend de l'influence de la mousson atlantique et des alizés boréaux, dont les effets sont opposés. Le climat varie en fonction de l'influence de ces masses d'air. Habituellement, les pluies se concentrent sur quelques mois, tout au plus cinq, de juin à la fin octobre. Mais cette situation devient de plus en plus exceptionnelle, cette région se caractérisant surtout par des alternances entre bonnes et mauvaises années, par l'irrégularité des pluies et leur intensité très variable — soit trop faible, soit trop forte, ce qui provoque une dégradation des sols et des phénomènes de ravinement. Les risques sérieux de déficit hydrique concernent une bande de 700 kilomètres de large se situant entre les isohyètes de 250 à 350 mm. Mais ce zonage classique ne correspond plus à la

situation de ces 30 dernières années qui ont vu un déplacement de ces isohyètes en direction du sud entraînant une grande variabilité climatique des régions concernées (Cartes 1).

Carte 1 : Les Sahels : approches climatique, politique, des migrations internationales



40 Les populations sahéliennes ont toujours dû faire face à des déficits hydriques plus ou moins durables. Les pratiques culturelles avaient inclus durant des décennies ces risques climatiques et les greniers permettaient de faire face aux situations exceptionnelles. Lorsqu'une sécheresse perdurait, les populations locales s'adaptaient au déficit en pratiquant la cueillette d'aliments de substitution, et si le besoin s'en faisait sentir, les jeunes hommes quittaient leur village à la quête de numéraire pour une période de courte durée.

41 En revanche, les deux sécheresses de la fin des années 70 et du début de la décennie 80 ont introduit un tout autre comportement. Les plus jeunes firent largement appel aux chaînes migratoires installées dès la fin de la seconde guerre mondiale en direction des pays de l'Europe et tout particulièrement de la France. Cette pratique migratoire pour cause de sécheresse, s'est diffusée dans tous les villages situés le long du fleuve Sénégal et de ses affluents, tout particulièrement dans cette région localisée aux confins de la Mauritanie, du Mali et du Sénégal. De nombreuses explications ont été fournies pour justifier ce « *long voyage*

des gens du fleuve » (Adams, 1977) face aux accidents climatiques. Nous en retiendrons trois. L'intensité et la durée de la sécheresse des années 70 ont largement dépassé le temps des réserves de nourriture et des capacités des greniers. La période de soudure s'est étendue de quelques jours à plusieurs mois, obligeant les plus jeunes à partir, ce qui ne fit que diminuer la force de travail disponible pour les travaux agricoles et ainsi réduire les quantités produites. Les pratiques agricoles ancestrales, sources de faibles rendements, n'ont pas su s'adapter à l'augmentation de la population. Mais cette pression démographique qui ne concerne qu'une étroite bande de terre le long du fleuve Sénégal et de ses affluents est à relativiser. Les agricultures de décrue et sous pluie ne suffisent pas à nourrir une population devenue plus nombreuse. Enfin, une dernière explication concerne les traditions migratoires. Elles existaient bel et bien avant les dernières sécheresses. Elles furent d'abord le fait des commerçants Soninké, rendues possibles et développées en raison de l'existence d'une longue période où l'activité agricole était réduite voire inexistante. Elles correspondaient aussi à un rite initiatique où les plus jeunes se dirigeaient en groupe vers le bassin arachidier pour offrir leurs services. Cette migration saisonnière sera institutionnalisée par la puissance coloniale qui instaurera la carte de « *navettane* » autorisant à quitter sa région d'origine. Elle se transformera par la suite en migrations de plus longue durée en direction de la France.

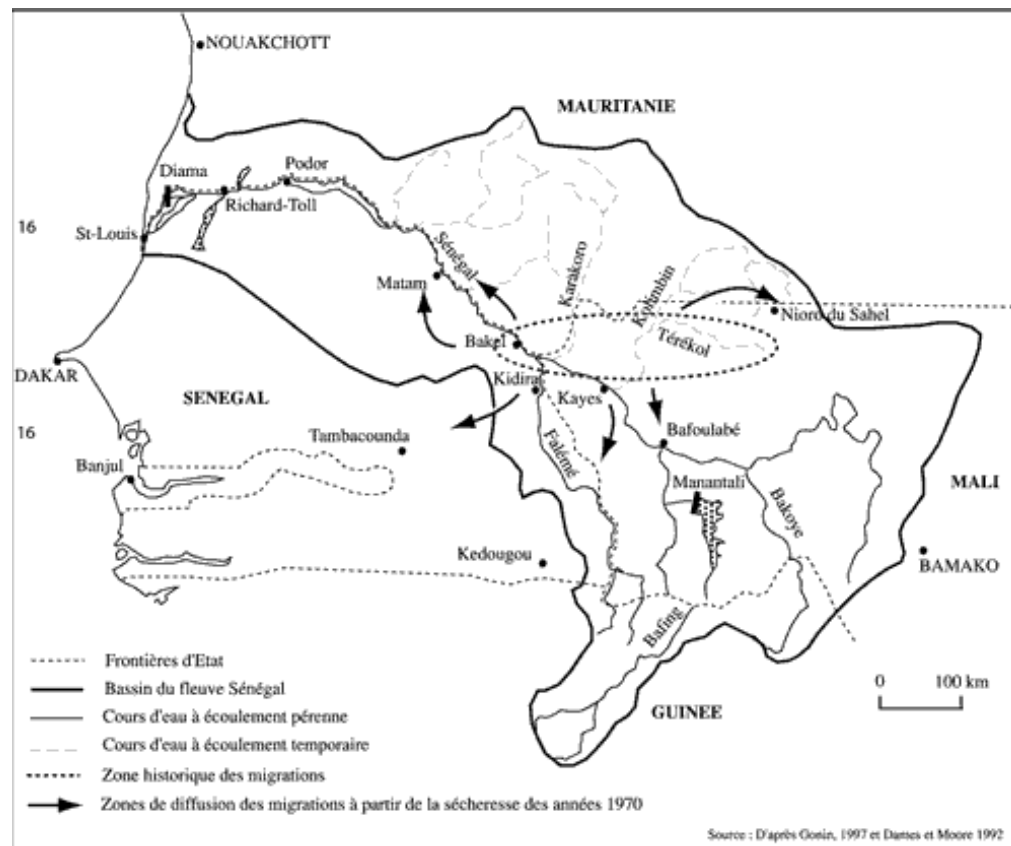
- 42 Toujours est-il que l'on est passé d'une migration saisonnière, de proximité et de courte durée, à des migrations longues et plus lointaines. Parallèlement, ces sahéliens qui avaient toujours subi les aléas climatiques et vécu dans des situations précaires ont dû faire face à deux situations climatiques exceptionnelles par leur déficit pluviométrique.

Le bassin versant du fleuve Sénégal et ses aménagements

- 43 Dans cette partie sahélienne de l'Afrique, les sécheresses sont une menace permanente, elles font même partie de la mémoire collective, de la tradition orale qui associe les grandes calamités naturelles à la naissance des empires du Ghana et du Mali (Giri, 1983 : 177). À partir de 1970, les déficits pluviométriques se sont cependant étendus à l'ensemble du Sahel, pour prendre des dimensions catastrophiques à partir de 1973 où une part importante des troupeaux a été décimée. Cette grande sécheresse qui dura plusieurs années a d'autant plus surpris qu'elle faisait suite à une période de pluies exceptionnelles ; ce qui avait d'ailleurs favorisé des mises en cultures de terres habituellement réservées aux pâturages et situées plus au nord.
- 44 Localement, les populations n'ont pas disposé des ressources alimentaires suffisantes. Soit elles ont cherché des aliments naturels de substitution, soit elles ont rejoint les villes, soit encore, mais plus rarement, elles ont bénéficié de l'aide alimentaire. Toutefois, peu de familles disposaient d'une véritable alternative ou de capacités d'adaptation face à cette catastrophe, à l'exception de celles qui habitent des régions connaissant une tradition de migration internationale. En effet, les populations ayant inscrit cette pratique dans leurs comportements sociaux ont opté pour cette solution. Précisons que dans cette partie sahélienne nous n'avons pas constaté de déplacement massif de population, que ce soit en direction de terres neuves ou des villes. Par contre, les pratiques migratoires antérieures ont subi des transformations importantes. D'autres réponses ont été imaginées par les États concernés par cette catastrophe exceptionnelle, avec l'appui des organisations internationales.
- 45 Le Comité Permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS)⁴ et l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal, regroupant le Sénégal, le Mali et la Mauritanie, devaient contribuer aussi à leur manière à la lutte contre les déficits en eau et trouver des solutions pour favoriser, par sa maîtrise, l'autosuffisance alimentaire. Mais on ne transforme pas un système hydrique et des habitudes sociales aussi facilement, quelque soit l'ampleur des travaux réalisés. En effet, le bassin versant du fleuve Sénégal concerne quatre

pays : la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal et toutes les opérations de mise en valeur des terres et les aménagements du fleuve sont loin d'être conciliables (Carte 2).

Carte 2 : Le Bassin versant du Fleuve Sénégal



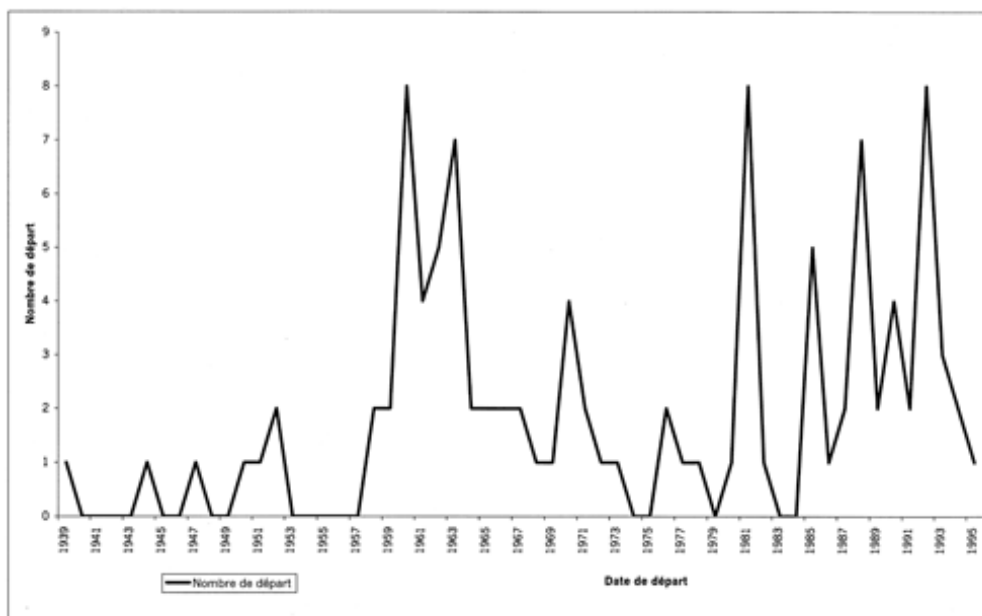
- 46 Par ailleurs, la vallée alluviale du Sénégal entre Bakel et Podor s'étend sur près de 400 km, sa largeur pouvant varier de 10 à 25 km. Le façonnement de la vallée inondable (*walo*) dépendait du rapport entre les crues, l'action éolienne et les dépôts sédimentaires, ces caractéristiques environnementales favorisant une agriculture de décrue. Mais les sécheresses et les interventions humaines ont fortement dégradé ce milieu, les actions éoliennes et l'abattage d'arbustes accentuant la dégradation des hautes terres (*diéri*). Face au déficit du débit du fleuve Sénégal durant cette période, « *le biseau salé a nettement progressé dans le lit du fleuve à l'étiage et les eaux maritimes ont atteint en 1982 l'escale de Podor, à près de 300 km de l'embouchure !* » (Michel, Barusseau, Richard et Sall, 1993). Deux barrages ont ainsi été proposés pour combattre les effets de la sécheresse et maîtriser la gestion de l'eau du fleuve : celui dit « anti-sel » de Diéma, construit à 27 km en amont de Saint-Louis et terminé en 1985, celui de Manantali, dans le haut bassin en amont de Kayes.
- 47 Rappelons toutefois que ces aménagements sont confrontés à des difficultés réelles. Si les exploitations forestières de Guinée perturbent la ressource en eau pour les pays situés en aval du fleuve, la pratique d'une agriculture de décrue est encore vitale dans les plaines alluviales de la basse et moyenne vallée. De même, les objectifs du barrage de Manantali au Mali vont à l'encontre de cette pratique agricole ancestrale. Ce barrage-réservoir dans le haut bassin en amont de Kayes devait permettre depuis sa mise en eau en 1989 la navigabilité du fleuve, favoriser le développement des périmètres irrigués, et produire de l'électricité pour les capitales sénégalaise et malienne.
- 48 Les objectifs affichés pour le barrage-réservoir de Manantali n'ont pas tous été atteints, et des crues artificielles ont dû être maintenues face à la contestation des paysans de la moyenne vallée du fleuve, principalement autour de Bakel. Les aménagements pour les périmètres irrigués ont pris un retard considérable, mais des initiatives individuelles ont pu palier aux manquements des engagements des États. La situation malienne est à ce titre révélatrice de la difficulté de dénouer l'écheveau de ce qui lie les facteurs des migrations internationales et

l'environnement. Les sécheresses et le mal développement ont largement amplifié les raisons pour lesquelles de jeunes hommes sont partis en migration.

Systèmes migratoires, migrations internationales et catastrophes naturelles

- 49 Avant le début des années 1970, les villages concernés par la pratique d'un voyage initiatique avant le mariage sont principalement Soninké. Dans cette région au contact des frontières malienne, mauritanienne et sénégalaise, les candidats aux migrations internationales sont originaires de zones : Bakel et ses villages avoisinants, la partie nord du cercle de Kayes, ainsi que ceux de Yélimané et de Nioro du Sahel, soit les provinces du Guidimakha, du Gandiaga, du Diombokhou et du Diafounou. Lors d'enquêtes effectuées en 1996 et 1997 dans quatre villages du cercle de Kayes rassemblant près de 15 000 personnes, 32 familles ont été sélectionnées pour transcrire les parcours migratoires de leurs membres. Ces histoires de migrations couvraient la période de 1939 à 1997 et concernaient 43 anciens migrants et 109 autres qui étaient encore à l'étranger. Dans ces villages, 40 % des hommes en âge de travailler (15-54 ans) étaient absents, et la règle des filiations migratoires l'emportait : le système d'entrée en migration s'effectuant à tour de rôle, de l'aîné au cadet, du fils au petit-fils.
- 50 Sur l'ensemble de ces 152 parcours migratoires, il est très rare de constater une cassure de ce qui peut être appelée la noria familiale, mais depuis peu, cette règle semble être moins respectée, les candidats à la migration internationale cherchant d'autres réseaux et pays de destination. Sur les 105 personnes dont nous connaissons la date de départ, onze étaient parties avant 1960, 34 entre 1960 et 1970, nettement moins durant la décennie 70 et la terrible sécheresse (13), et plus du double dans les années 80 (27).

Graphique 1 : Nombre de migrants et date de départ



Source : Gonin Patrick, 1997 (échantillon 105 : Maliens)

- 51 Entre 1990 et 1995, on comptait une vingtaine de départs. Pour l'année 1973, on n'en a constaté qu'un seul. Le propos tenu sur l'amplification des migrations pour cause de sécheresse serait-il donc à relativiser ? En réalité, les déficits pluviométriques, avant d'être catastrophiques, apparaissent dans ces villages dès la fin des années 60, et les hommes sont partis dès les premiers signes d'une possible catastrophe climatique. Il faut donc tenir compte des capacités d'anticipation des villageois, tout comme de la décision de retarder la date du retour pour ceux qui étaient à l'étranger. Par contre, ce graphique apporte de nouvelles informations sur les causes des migrations, des corrélations étant possibles entre ces dates et les événements politiques. Les départs les plus importants concernant ces 105 parcours migratoires dont nous connaissons la date correspondent aux périodes troublées en Afrique, les indépendances, la

révolution du début des années 1990 au Mali, et en France aux périodes électorales dont celle de 1981 et la régularisation des sans-papiers installés en France avant 1980.

- 52 Les sécheresses des années 1970 et 1980 n'auraient donc pas provoqué un exode massif dans la zone historique des migrations internationales, mais il faut garder à l'esprit que celle-ci avait déjà vécu des départs en grand nombre. En effet, il était rare de rencontrer des concessions sans aucun migrant. Par contre, la situation a été tout autre pour les régions périphériques. La sécheresse a été une forte incitation à la migration internationale, là où cette tradition n'était pas installée. Un « modèle » d'adaptation aux crises conjoncturelles s'est donc diffusé par contagion en amont de Kayes jusqu'à Bafoulabé, et en aval de Bakel jusqu'à Matam, voire Podor (Carte 2). Cette forme de diffusion a été facilitée par les réseaux migratoires construits en premier lieu par les Soninké. D'autres ethnies ont donc bénéficié durant les deux décennies de sécheresse de cette forme d'organisation. Ils ont par la suite installé leur propre réseau migratoire.

Migration et environnement : une relation complexe

- 53 Il est bien évident que de multiples facteurs président à l'émigration des zones rurales des pays du Sud en direction des villes africaines et des pays développés, mais les questions environnementales sont probablement un facteur essentiel. Par exemple, il est difficile d'apprécier ce qui relève d'une décision individuelle, du poids des traditions migratoires, de l'impact d'une sécheresse, d'une tradition de voyage avant le mariage ou des particularités qu'entretiennent les sahéliens à la nature qu'ils exploitent.
- 54 Par ailleurs, il est entendu qu'une catastrophe naturelle conduit à des déplacements massifs, que les systèmes migratoires mis en œuvre dans cette vallée du fleuve Sénégal ont aussi été imaginés pour faire face à ces conditions climatiques exceptionnelles. Mais « *une chose est certaine, les migrations engendrent des déséquilibres puisqu'elles modifient, en leur lieu d'arrivée, mais aussi en leur point de départ, les rapports complexes homme/nature, société/espace, ressource/population, tout ce qui en un mot constitue une combinaison environnementale* » (Pourtier, 1992 : 168).
- 55 En outre, migrer fait passer le candidat au départ d'un espace fermé, limité dans bien des cas à celui du village, à un espace plus ouvert, qui se décompose en villes-relais, (Kayes au Mali, Bakel, Matam ou Tambacounda au Sénégal), puis en capitales (Bamako, Dakar ou Nouakchott) et se termine dans d'autres villes, d'autres pays, d'Afrique ou d'Europe. Globalement, cet espace migratoire combine espace rural, espace villageois, et espace urbain. De la brousse au monde urbain, d'un pays en développement à un pays développé, cette ouverture de l'espace de vie contraint le migrant à pénétrer et accepter un espace géographique fait de lieux, de mode de vie, de référents sociaux diversifiés. Dans ces conditions, migrer oblige à s'adapter à cet espace ouvert, discontinu, dans l'unique objectif de survivre, les témoignages de « voyage forcé » étant à ce titre des plus éloquents (N'Dongo, 1975). Dans cette région du monde, on ne migre pas uniquement pour survivre, mais lorsque les situations climatiques s'aggravent, la migration fait partie des solutions d'adaptation plus ou moins transitoires. Face à ce type de situation, ce qui a été dénommé les « déterminants des migrations internationales » devient discutable dans la mesure où il n'est pas toujours possible de faire la distinction entre les causes des migrations et leurs conséquences. La relation entre migration et environnement est à ce titre édifiante.
- 56 Plusieurs causes expliquent les départs des villages, mais certaines apparaissent plus importantes que d'autres selon les années. À partir de la connaissance des facteurs expliquant les migrations internationales et leurs hiérarchisations, une périodisation apparaît clairement.
- 57 Avant le début des années 1970, les candidats aux migrations internationales expliquaient leur départ par des pratiques sociales : les jeunes, préalablement au mariage, voyageaient. Ce rite, que l'on pourrait qualifier d'initiatique, n'obligeait aucunement un long trajet, il pouvait s'effectuer dans les villages voisins. Une plus forte monétarisation des économies villageoises, le paiement de l'impôt colonial, le coût de la fiancée⁵ sont autant d'explications possibles à ce qui deviendra par la suite une pratique courante de migration, temporaire, de proximité, puis plus lointaine et plus longue. La mémoire collective avait gardé des traces de grandes

sécheresses passées, mais elles appartenait à l'histoire. Migrer dans les années 1960 avait principalement une explication sociale, financière, voire politique.

58 Une deuxième période correspond aux décennies 1970 et 1980, aux deux sécheresses, la migration étant la principale réponse apportée à cette calamité. Elle devient indispensable pour faire face aux besoins des familles et assurer leur survie. Elle s'organise rapidement dans la mesure où les réseaux sont en place. Il suffit de quelques jours de préparation pour connaître le pays et la ville de destination, s'assurer du pécule nécessaire pour partir et disposer d'une adresse en poche pour être accueilli.

59 La dernière période débute avec les années 1990, les objectifs assignés à la migration ont changé, mais les dernières sécheresses sont gravées dans la mémoire de chacun. Elles deviennent prétextes pour partir. Malgré les possibilités de travailler les champs, ils préfèrent tenter la grande aventure, à l'image de leurs aînés qui ont réussi en migration, c'est du moins l'image qu'ils en donnent lors de leur retour au village. Ils ont réussi tant d'un point de vue personnel, que social, par la reconnaissance des villageois pour leurs réalisations. À l'origine de cette réussite, leur pouvoir économique est plus important pour ceux qui ont séjourné en France et dans d'autres pays développés que pour ceux restés au village ; elle s'appuie également sur une stratégie d'épargne qui concerne plusieurs domaines.

60 Le migrant honore la dette contractée par son départ. Il doit d'une part rembourser celui qui lui a avancé le montant du voyage et faire parvenir à sa famille l'argent nécessaire à sa survie. La deuxième épargne est consacrée à ses projets personnels : mariage, construction d'une nouvelle maison au village, voire aussi en ville en vue de son probable retour. Il verse également certaines sommes annuelles aux caisses de solidarité et d'entraide mises en place entre les migrants originaires d'un même village ou d'un même quartier du pays d'origine. La dernière épargne concerne les projets de développement, explicitement affichés dans certains cas comme participant à la lutte contre les sécheresses. Toutes les régions d'émigration ne sont pas concernées par cette dernière épargne. Dans la zone historique des migrations internationales, à dominante Soninké, on migre aussi pour construire le pays d'origine et porter des projets de développement d'intérêt collectif pour le village ou un groupement inter-villageois. Certains migrants s'imaginant développeurs, ils cultivent le mythe du migrant aménageur (Gonin, 2001). La migration s'entretient. À l'origine, elle était conjoncturelle et répondait à des objectifs précis ; avec les deux sécheresses, elle est devenue structurelle. Les causes environnementales sont déterminantes, et en retour, elles ont transformé les sociétés d'origine.

61 Les migrations internationales vont profondément modifier la façon dont on travaille au village : « L'organisation du travail sur les grands champs collectifs repose sur la division sexuelle des tâches : les hommes préparent le sol et sarclent, et les femmes sèment. Tous participent à la récolte. Sur les petits champs, cette répartition est moins rigide : la personne qui dispose du champ assure elle-même l'essentiel des travaux, même si une femme peut demander l'aide de son mari ou de ses fils pour préparer le sol. (...). Cette organisation s'est beaucoup modifiée en trente ans. Les surfaces cultivées ont régressé avec la perte de main-d'œuvre provoquée par la migration. La sécheresse a accentué le phénomène : les terres où le risque cultural est le plus élevé (diéri en particulier) sont peu à peu abandonnées. De même, les champs des cadets régressent : soit le jeune considère la culture trop risquée ou insuffisamment rémunératrice et préfère chercher du travail salarié, soit le chef d'unité de production concentre toute la main-d'œuvre familiale sur le grand champ, pour augmenter la production céréalière et tenter de faire face aux besoins alimentaires de la famille. Pour ces deux raisons, la participation des femmes au travail sur le grand champ a beaucoup augmenté » (Lavigne Delville, 1991, 41-42). Ainsi, depuis les grandes sécheresses et les migrations internationales, les récoltes ne suffisent plus. Elles sont complétées par la nourriture achetée grâce aux remises des migrants : le riz des villes se substitue au mil des champs (Lombard, 1993). Les raisons de cette évolution sont multiples : les temps de préparation culinaire sont moins longs, les femmes consacrent moins de temps à piler le mil, les anciens font pression sur les plus jeunes en migration pour qu'ils envoient toujours plus d'argent, les

jeunes optent pour des petits travaux et se constituent une épargne minimale dans l'espoir de partir à leur tour.

62 L'introduction de micro-périmètres irrigués est un autre exemple de ces mutations perceptibles. De la frontière avec le Sénégal à la confluence entre le Bafing et le Bakoye à Bafoulabé (Carte 2), quelques aménagements agricoles existaient sur les rives du fleuve, mais ils se comptaient sur les doigts d'une seule main. Depuis la sécheresse de 1970-1973 l'irrigation a connu un développement considérable. Elle a été imaginée et organisée par des migrants, dont certains sont rentrés pour « montrer l'exemple » à partir d'une formation rudimentaire acquise en France. Par la suite, ils ont été imités par des villageois qui n'ont pas forcément fait le grand voyage, et pour cette même zone, les aménagements agricoles comprenant un aplanissement du sol, des canaux d'irrigation et un groupe moto pompe sont plus d'une centaine. Du fait des investissements importants qu'impose un périmètre irrigué, le rapport à la propriété évolue lui aussi.

63 Deux modes de propriété cohabitent dans cette région. Le « coutumier » est fondé sur trois grands principes : la famille de celui qui a défriché la terre contrôle le foncier, tous ceux qui résident dans le village peuvent l'exploiter et enfin « *les vivants ne sont que les usufruitiers d'un bien qui ne leur appartient pas et qui, par conséquent, est inaliénable* » (Pelissier, 1995 : 19-21). L'autre mode de propriété correspond aux décisions des États sahéliens ayant introduit des formes de nationalisation, les terres relevant du domaine national. Dans le cas des périmètres irrigués, ceux qui les ont mis en valeur l'ont fait dans le meilleur des cas avec l'accord des notables locaux et celui de l'État. Pourtant tous les périmètres irrigués ne sont pas sécurisés sur le plan foncier. Par ailleurs le passage des troupeaux à proximité des périmètres a des effets dévastateurs, les relations entre cultivateurs et éleveurs peuvent se tendre considérablement.

64 Deux derniers exemples illustrent également les transformations environnementales liées aux migrations. Au nom de la sécheresse, ceux qui sont restés au village demandent toujours plus d'argent à celui qui est parti. Ainsi, le bois nécessaire à la cuisson des aliments est, dans certaines concessions, acheté grâce aux remises des migrants qui se plaignent alors de l'oisiveté des plus jeunes qui refusent d'apporter leur contribution à ce travail. Par contre ces mêmes jeunes continuent à ramasser le bois mort d'une façon peu respectueuse de l'environnement pour le vendre. Enfin les migrants ont investi au village pour préparer leur retour, en achetant du bétail. S'ils se sont ainsi constitués des cheptels importants, ce capital sur pieds contribue, dans les zones de forte migration, à un surpâturage.

65 Les migrations y compris lorsqu'elles sont internationales engendrent des déséquilibres environnementaux. En provoquant des mutations spatiales et sociétales, la migration bouleverse le rapport que les villageois entretenaient à la nature et perturbe durablement l'environnement.

Conclusion

66 Pour alarmer et sensibiliser l'opinion publique sur les menaces qui pèsent sur les écosystèmes fragiles de la planète, les organisations internationales relayées par les médias ont créé une nouvelle catégorie de réfugiés, les réfugiés de l'environnement. Toutefois, ce qualificatif qui réduit la cause du déplacement au seul motif environnemental fait l'objet de vives critiques. Dans le contexte de la mondialisation, les raisons de départ sont devenues extrêmement complexes, les facteurs d'attraction sont aussi importants que ceux de répulsion. Face aux problèmes écologiques, certains migrent, mais ce mouvement peut aussi être vécu comme réponse à un contexte de crise et non pas comme une crise en elle-même.

67 Ainsi, les Soninké de la région de Kayes au Mali, originaires d'une zone aux traditions migratoires bien installées, amplifient leurs départs vers d'autres pays en raison des calamités naturelles. Les causes environnementales vont donc expliquer et servir de justification à l'augmentation des migrations internationales, tout en modifiant de façon durable les habitudes et les conditions de vie dans les villages. Mais les causes des migrations, quelles soient internes ou internationales restent multiples et complexes ; elles s'enchevêtrent et obligent à penser autrement ce qui a été communément appelé les déterminants des migrations internationales.

Bibliographie

- ADAMS Adrian (1977), *Le long voyage des gens du fleuve*, Paris, François Maspero, 222 p.
- BANQUE MONDIALE (1996) *Resettlement and Development. The Bankwide Review of Projects Involving Involuntary Resettlement* (1986-1993), Washington, Environment Department Papers n°032
- BERNUS Edmond (1999) Exodes tous azimuts en zone sahélo-saharienne in Véronique Lassailly-Jacob, Jean-Yves Marchal et André Quesnel Éd., *Déplacés et réfugiés. La mobilité sous contrainte*, Paris, IRD, collection Colloques et Séminaires, pp. 195-208
- BOUTRAIS Jean (1999) Les éleveurs, une catégorie oubliée de migrants forcés in Véronique Lassailly-Jacob, Jean-Yves Marchal et André Quesnel Éd., *Déplacés et réfugiés. La mobilité sous contrainte*, Paris, IRD, collection Colloques et Séminaires, pp. 161-192
- BRUNTLAND Gro Harlem, (1987) *Our Common Future*, The World Commission on Environment and Development, Oxford University Press, 400p.
- CAMBREZY Luc (2001) *Réfugiés et exilés. Crise des sociétés, crise des territoires*, Paris, éditions des archives contemporaines, 216p.
- DOMENACH Hervé, PICOUET Michel (1995) *Les migrations*, Que sais-je ? n°224
- DUBRESSON Alain, MARCHAL Jean-Yves, RAISON Jean-Pierre, 1994, Les Afriques au sud du Sahara, sous la direction de Roger Brunet, *Géographie Universelle*, Belin-Reclus, 480 p.
- EL-HINNAWI Essam (1985) *Environmental Refugees*, Nairobi, UNEP, 41p.
- ESSUMAN-JOHNSON A. (1996) Liberian and Sahel Refugees in Ghana : The Politics of Providing Assistance to Refugees, in Paul Nugent and A. I. Asiwaju Éd., *African Boundaries. Barriers, Conduits and Opportunities*, England, Pinter editor, pp. 222-236.
- GALLAIS Jean (1994) *Les tropiques. Terres de risques et de violences*, Paris, Armand Collin, 271p.
- GAUTIER Yves (1999) Les inondations en Chine, *Encyclopedia Universalis*, 1999, pp. 290-291
- GIRI Jacques (1983) *Le Sahel demain : catastrophe ou renaissance ?*, Paris, Éditions Karthala, 329 p.
- GONIN Patrick (1997) *D'entre deux territoires. Circulations migratoires et développement entre le bassin du fleuve Sénégal et la France*, Lille, Université des Sciences et Technologies, Habilitation à diriger des recherches, 384 p.
- GONIN Patrick (2001) Migrations développement : les utopies des années 90, sous la direction de Blion Reynald et Rigani Isabelle, *D'un voyage à l'autre. Des voix de l'immigration pour un développement pluriel*, Paris, Institut Panos et Éditions Karthala, pp. 25-46.
- GOUDINEAU Yves (1997) *Resettlement & Social Characteristics of New Villages. Basic needs for resettled communities in the Lao PDR*, an ORSTOM survey, vol. 1 et 2, UNDP-UNESCO
- HCR (1997) *Les réfugiés dans le monde. Les personnes déplacées : l'urgence humanitaire*, Paris, La Découverte, 297 p.
- JACOBSON Jodi (1998) *Environmental Refugees : A Yardstick of Habitability*, Worldwatch Paper 86, November 1988, Washington, 48 p.
- LISSAILLY-JACOB Véronique, ZMOLECK Michael Eds (1992) « Environmental refugees », *Refuge, Canada's Periodical on Refugees*, 12 (1), Toronto.
- LAVIGNE DELVILLE Philippe (1991) *La rizière et la valise. Irrigation, migration et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal*, Paris, Syros-Alternatives, collection Ateliers du développement, 231 p.
- LOMBARD Jérôme (1993) *Riz des villes, mil des champs en pays serer – Sénégal*, Bordeaux, Centre d'Études de Géographie Tropicale, collection Espaces tropicaux, N° 6, 226 p.
- MICHEL Pierre, BARUSSEAU Jean-Paul, RICHARD Jean-François, SALL Mamadou (1993) *L'après-barrages dans la vallée du Sénégal. Modifications hydrodynamiques et sédimentologiques : conséquences sur le milieu et les aménagements hydro-agricoles*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 152 p.
- MYERS Norman, KENT J. (1995) *Environmental Exodus. An Emergent Crisis in the Global Arena*, Climate Institute, Washington D.C., 214 p.
- N'DONGO Sally (1975) *Voyage forcé : itinéraire d'un militant*, Paris, François Maspero, coll. « Cahiers libres », 224 p.

- POURTIER Roland. (1992) Migrations et dynamique de l'environnement. *Afrique Contemporaine*, 161 :167-177. in Pontié, Guy (dir.) ; Gaud, Michel (dir.) L'environnement en Afrique
- ROSSI Georges (2000) *L'ingérence écologique. Environnement et développement rural du Nord au Sud*, Paris, CNRS éditions, 248 p.
- SANJUAN Thierry, BEREAU Rémi (2001) Le barrage des Trois Gorges. Entre pouvoir d'Etat, gigantisme technique et incidences régionales, *Hérodote*, 102, 3^{ème} trimestre 2001, pp. 19-56.
- SCHNABEL Alfred, VAN GEEST Fred (1995) Pour une approche globale, *Esprit*, n° 209, pp. 123-133
- SUHRKE Astri, VISENTIN Annamaria (1991) The Environmental Refugee : A New Approach, *Ecodecision*, Montréal, n° 2, September 1991 : 73-74
- SUHRKE Astri (1994) Environmental Degradation and Population Flows *Journal of International Affairs*, 47 (2), pp. 473-496.

Notes

- 1 -« those people who have been forced to leave their traditional habitat, temporarily or permanently, because of a marked environmental disruption (natural and/or triggered by people) that jeopardised their existence and/or seriously affected the quality of their life » (El-Hinnawi, 1985 : 4).
- 2 -La montée du niveau des mers pourrait faire disparaître ces lieux, entraînant l'exode de millions de réfugiés de l'environnement.
- 3 -Produit par Eve Livet et Karel Prokop, il a reçu le Grand Prix Leonardo pour le meilleur film sur l'environnement.
- 4 -Créé en 1971, il regroupe à l'origine le Sénégal, la Gambie, la Mauritanie, le Mali, le Burkina-Faso, le Niger, le Tchad, pour ensuite être rejoint par le Cap-Vert et la Guinée Bissau.
- 5 -Le prétendant apporte une compensation financière à la famille de sa future épouse pour compenser la diminution de la force de travail dans cette concession.

Pour citer cet article

Référence électronique

Patrick Gonin et Véronique Lassailly-Jacob, « Les réfugiés de l'environnement », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 18 - n°2 | 2002, mis en ligne le 09 juin 2006, consulté le 26 janvier 2013. URL : <http://remi.revues.org/1654> ; DOI : 10.4000/remi.1654

Référence papier

Patrick Gonin et Véronique Lassailly-Jacob, « Les réfugiés de l'environnement », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 18 - n°2 | 2002, 139-160.

À propos des auteurs

Patrick Gonin

Professeur de géographie, Migrinter, MSHS, Poitiers

Véronique Lassailly-Jacob

Chargée de recherche CNRS, Centre d'études africaines, Paris.

Droits d'auteur

© Université de Poitiers

Résumés

Si la violence, les persécutions, les violations des droits de l'homme sont les causes les plus fréquentes des exodes, il existe un autre motif de départ dont on parle moins, fondé

sur la dégradation, la confiscation ou la destruction de l'environnement biophysique. Les calamités naturelles, les destructions intentionnelles ou accidentelles de l'environnement, les politiques environnementales sont sources de déplacements plus ou moins contraints de populations considérées depuis peu comme une catégorie de réfugiés appelée " réfugiés de l'environnement " ou " réfugiés écologiques ". Cet article se propose de retracer l'histoire institutionnelle et les débats et controverses que suscite l'émergence de cette nouvelle catégorie de " réfugiés pas comme les autres ". Il s'appuie sur des exemples de réfugiés de l'environnement chassés par la sécheresse, des éleveurs Peuls du Mali et du Burkina Faso réfugiés au Ghana dans les années 1983-84, des agriculteurs mozambicains fuyant en 1992-93 vers la Zambie, et des Soninké de la région de Kayes au Mali.

Environmental Refugees. A New Category of Forced Migrants ? . -- Beyond violence, persecutions and human rights violations which are usually the main causes of exodus, there is another important but not publicised cause of forced displacement related to the degradation, confiscation or destruction of biophysical environment. Natural disasters, intent or accidental environmental destruction, environmental policies result in more or less forced migrants, that are now, called "environmental refugees" or "ecological refugees". First, this article relates the institutional history of this new category of refugees. Then, it points out debates and disputes raised about the issue of those unlike refugees such as the Fulani herders from Burkina Faso and Mali escaping the 1984-85 drought to take refuge in Ghana or the Mozambican farmers fleeing to Zambia because of the 1992 drought as well as the Soninke peasants from Kayes in Mali intensifying international migrations.

Los refugiados del medio ambiente. ¿Una nueva categoría de emigrantes forzosos? -- La violencia, las persecuciones, las violaciones de los derechos humanos constituyen las causas más frecuentes de los éxodos. Existe, sin embargo, otro motivo de partida, del que se habla menos, fundado en la degradación, la confiscación o la destrucción del medio ambiente biofísico. Las calamidades naturales, las destrucciones intencionales o accidentales del medio ambiente, las políticas medio-ambientales son fuentes de desplazamientos, más o menos forzosos, de poblaciones. A estas personas se les considera, desde no hace mucho tiempo, como una categoría de refugiados denominada "refugiados del medio ambiente" o "refugiados ecológicos". Este artículo se propone recomponer la historia institucional así como los debates y controversias que ha suscitado la emergencia de esta nueva categoría de "refugiados distintos a los otros". Para ello, este artículo se apoya en ejemplos de refugiados del medio ambiente expulsados por la sequía: los ganaderos Peuls de Malí y del Burkina Faso refugiados en Ghana en 1983-84, los agricultores mozambiqueños que huyeron en 1992-93 hacia Zambia y los Soninké de la región de Kayes de Malí.

Entrées d'index

Mots-clés : causes des migrations, réfugiés, environnement, Peuls, Mozambicains, Soninké

Géographique : Mali, Zambie, Burkina Faso, Ghana